

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix  
le mardi 29 juin à 19H00  
Le Conseil Municipal de SIGEAN  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 23 juin 2010.

**Présents** : Roger COMBES, Maire ; Liliane KHLOUDEEFF ; Roger MIAILHE ; Gérard PI ; Gilles DANJARD, Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Agnès BARADON ; Ida FERRERES ; Bernadette BRUIN ; Constantino MUNOZ ; Claude GINIES ; Béatrice ARMANGUE ; Nadine TOLEDO ; Conception BAUDOIN ; Brigitte CARBOU ; Jacques MOURRUT ; Zina VIARD ; Marcel CAMICCI ;

**Représentés** : Corine ROBERT par Roger COMBES Jérôme JURADO par Ida FERRERES ; Fabrice MARTINEZ Par Jean-Pierre CIRES ; Christophe CATHALA par Liliane KHLOUDEEFF ; Brigitte CAVERIVIERE par Zina VIARD ; Michel JAMMES par Jacques MOURRUT ; Serge LALLEMAND par Marcel CAMICCI.

**Absent** : Didier MILHAU.

Madame Agnès BARADON est désignée secrétaire de séance.

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 07 avril 2010.  
J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, Z. VIARD et M. JAMMES votent contre.

Monsieur Le Maire tient à faire une mise au point relative à l'intervention d'un élu de l'opposition lors de la séance du 07 avril dernier. Cet élu a indiqué que la mairie laissait certaines fournitures scolaires à la charge des parents. En réponse, il donne lecture d'un courrier de D. CANEPA, directeur de l'école primaire, qui confirme que la mairie n'avait pas été informée d'un dysfonctionnement interne à l'école primaire.

Mais ce qui est plus grave est que cet élu a aussi essayé de faire croire que le maire avait acheté un « portable » en utilisant un intitulé de ligne budgétaire alors qu'il s'agissait d'un ensemble d'équipement informatique pour les services municipaux.

Le courrier qui a été adressé à l'ensemble du conseil est lu en séance.

Monsieur Le Maire dit que ces explications doivent être données car cet élu a colporté des mensonges et fait tout son possible pour diffamer.

J. MOURRUT donne sa version en indiquant que ce qu'il a fait n'était pas pour rabaisser le maire mais pour informer.

R. COMBES répond que de tels propos tenus en séance publique ne peuvent l'être qu'après avoir pris des renseignements précis.

J. MOURRUT indique qu'il a voulu mettre en parallèle de l'acquisition du « portable » le financement des voyages scolaires.

R. COMBES précise que les explications données par cet élu l'ont été sans présenter la facture de cet équipement informatique et qu'il ne reconnaîtra jamais ses torts.

### **I SPORTS ET LOISIRS : Modification du plan de financement projet « Tourisme et Handicap » Base nautique de Port-Mahon.**

I. FERRERES présente une modification du plan de financement du projet « Tourisme et Handicap » pour la base nautique de Port-Mahon.

Il s'agit d'associer un nouveau partenaire financier : le Centre National de Développement du Sport (C.N.D.S.). Ce dernier est sollicité à hauteur de 20 % du montant de l'opération.

Le conseil approuve à l'unanimité cette modification.

### **II TOURISME : Création régie municipale « Vente de produits touristiques et recettes de toutes manifestations organisées par l'office municipal de tourisme.**

H. MUNOZ présente le projet de création d'une régie destinée à vendre des produits touristiques et encaisser les recettes de toutes manifestations organisées par l'office de tourisme.

Il propose de prendre une commission de 3 % sur la vente de billetterie événementielle pour le compte de tiers.

Le conseil approuve à l'unanimité la création de cette régie.

### **III BIENS COMMUNAUX : Acceptation de don de la C.C.C.M..**

R. COMBES propose d'accepter le don de 51 livres intitulés « Des Corbières à la Méditerranée » par la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée ».

Certains seraient destinés à être offerts et les autres seraient mis à la vente à l'Office de Tourisme.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

#### **IV TARIFS MUNICIPAUX :**

- **Ecole de musique 2010/2011**
- **Produits touristiques**
- **Spectacles.**

R. COMBES propose les nouveaux tarifs suivants :

- Ecole de musique 2010/2011 :

	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
<b>Eveil Musical</b>	40 €	80 €
<b>Cycle 1 et 2</b>	50 €	150 €
<b>Adultes</b>	80 €	200 €
<b>Chorale</b>	30 €	30 €

- Produits touristiques :

- Cat 1 : 0,20 €
- Cat 2 : 0,50 €
- Cat 3 : 2,00 €
- Cat 4 : 5,00 €
- Cat 5 : 10,00 €
- Cat 6 : 15,00 €
- Cat 7 : 20,00 €

- Spectacles :

- Tarif 5 : 20,00 €
- Tarif 6 : 40,00 €

Le conseil approuve ces nouveaux tarifs.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, Z. VIARD et M. JAMMES votent contre.

#### **V CLASSES TRANSPLANTEES : Ecole primaire communale.**

R. COMBES propose d'attribuer une aide financière de 1 200 € pour le séjour de la classe CE2 / CM1 à la Franqui qui s'est déroulé fin mai.

La transmission tardive de cette demande suscite quelques échanges au sein du conseil.

## **VI CONVENTION DE PARTENARIAT : Accueil P.G.S.I. / Gendarmerie Nationale.**

R. COMBES propose de renouveler le partenariat financier avec la commune de Port-La-Nouvelle pour l'accueil des renforts de Gendarmerie Nationale pour la saison estivale.

Il précise qu'il est difficile de refuser cette participation et de manquer d'effectif de gendarmes.

Z. VIARD pense que ce ne serait pas le cas.

J. MOURRUT indique qu'il est contre ce transfert de charges, la commune de Port-La-Nouvelle ayant suffisamment d'argent.

Le conseil approuve cette participation.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, Z. VIARD et M. JAMMES votent contre.

## **VII PATRIMOINE COMMUNAL : Vente Immeuble B.E. n° 80 / S.C.I. Les Peluches.**

R. COMBES rappelle que le bâtiment communal situé 17, route de Portel, est loué aux établissements VIVER depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002. Il présente la demande d'acquisition de ce bien, composé d'un bâtiment commercial de 400 m<sup>2</sup> et d'une parcelle de 2 172 m<sup>2</sup>, par cette entreprise.

J. MOURRUT indique que monsieur VIVER serait en contact avec le propriétaire d'un autre local. Il s'oppose à cette demande car il n'y a pas eu de mise en concurrence.

Il pense que c'est une erreur de gérer cette recette par une diminution d'emprunt. Il pronostique une revente de ce terrain à terme par le futur propriétaire.

R. COMBES met en doute le caractère visionnaire de ces propos.

Le conseil approuve ensuite la vente de ce bien pour un montant de 300 000 € aux Ets VIVER.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, Z. VIARD et M. JAMMES votent contre.

## **VIII PATRIMOINE COMMUNAL : Acquisition immeuble B.H. n° 42 / Indivision ALBERT.**

R. COMBES propose d'acquérir un immeuble en ruine, sur une parcelle de 36 m<sup>2</sup>, situé chemin Cap de Roc.

Ce bien appartient aux copropriétaires indivis « Albert » et pourrait être acheté au prix de 2 500 €.

J. MOURRUT dit avoir refusé le don de ce bien par la famille.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité cette acquisition au prix proposé.

## **IX PATRIMOINE COMMUNAL : Vente immeuble AW 188 (pour partie) / Ets Lopez.**

R. COMBES rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle de 2 092 m<sup>2</sup>, sur la zone des Aspres, composée d'un terrain de tennis et d'une pinède attenante.

Il propose de vendre une partie de ce terrain à l'entreprise LOPEZ, propriétaire mitoyen qui cherche à s'étendre et à résoudre un problème de stockage de matériaux.

Il indique que la superficie à céder serait de 1 200 m<sup>2</sup> environ (à déterminer par un géomètre), et précise que le Conseil Général de l'AUDE, précédent propriétaire, a validé ce projet.

J. MOURRUT souhaite que l'acquéreur s'engage à supprimer tout stockage sur la voie publique. Il demande également que le club-house du tennis, supprimé en 2002, soit reconstruit.

R. COMBES constate les difficultés liées à ce stockage et dit que cette cession va bénéficier à une entreprise de 10 employés.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette vente au prix de 73 € le m<sup>2</sup>.

## **X FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives budget général M.14/2010.**

R. MIALHE propose de modifier certaines affectations budgétaires du budget général de l'exercice en cours.

Il s'agit, en dépenses de fonctionnement, d'ajuster certaines subventions et d'attribuer un soutien financier de 1 000 € au Conseil Général du Var suite aux intempéries du 15 au 16 juin dernier.

En investissement, l'intégration de recettes nouvelles permet de diminuer la prévision d'emprunt de 200 000 €.

Le conseil donne son accord pour ces modifications.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, Z. VIARD et M. JAMMES s'abstiennent.

## **XI PATRIMOINE COMMUNAL : Convention de partenariat avec le P.N.R. pour le conseil d'orientation énergétique.**

G. DANJARD présente le programme d'actions du P.N.R. dans le domaine des économies d'énergies.

Il propose, en partenariat avec le P.N.R. de faire réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux. La participation communale s'élèverait à 1 719,85 €.

Ce diagnostic concernerait 20 bâtiments.

Le conseil approuve à l'unanimité la réalisation de ce diagnostic.

## **XII JURY CRIMINEL 2011 : Tirage au sort.**

Le tirage au sort du jury criminel 2011, effectué sur la liste électorale générale, a permis de désigner les 12 personnes suivantes :

- n° 354 Jean-François BES
- n° 505 Bernard BOUSQUET
- n° 714 Maryse CARRERE
- n° 1594 Céline GAUBERT
- n° 1630 Laëtitia GIGLIO
- n° 1782 Christophe HEBRARD
- n° 1980 Mireille LAN
- n° 1987 Géraldine LANES
- n° 2196 Eric MAGNIANT
- n° 4603 Philippe MARQUEZ
- n° 2357 Jeanine MATHIEU
- n° 2412 Sylvie MENGUAL

## **XIII PERSONNEL COMMUNAL : Modification du tableau de l'effectif.**

Le conseil approuve à l'unanimité la modification du tableau de l'effectif du personnel communal comme suit :

### **❖ Création d'emplois :**

- *Filière médico-sociale et sociale :*
  - 1 agent spécialisé 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps complet à compter du 27 octobre 2010.
  - 1 agent social 2<sup>e</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.
- *Filière technique :*
  - 2 adjoints techniques 2<sup>e</sup> classe à temps complets à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.
  - 1 adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (24H/S) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

### **❖ Demande de temps partiel :**

- 1 adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe passe de 50 à 80 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.
- 1 A.T.S.E.M. 1<sup>ère</sup> classe passe de temps complet à 50 % à la fin de son congé maternité.

**XIV GESTION DU DOMAINE PUBLIC : Convention avec le Conseil Général de l'AUDE pour l'entretien du giratoire avenue de Port-La-Nouvelle.**

Roger COMBES indique au conseil que le nouveau giratoire situé avenue de Port-La-Nouvelle sera terminé prochainement. Cet ouvrage est situé sur une voie départementale, a été validé par les services du Conseil Général de l'AUDE, et a été financé par l'enseigne commerciale qui s'est installée à proximité.

Ce giratoire étant situé en zone urbaine, il propose d'accepter la prise en charge de son entretien et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires.

Le conseil approuve à l'unanimité de prendre en charge l'entretien de ce giratoire et autorise la signature d'une convention avec le Conseil Général de l'AUDE.

**XV GESTION DU DOMAINE PUBLIC : Attribution de noms aux giratoires EST et OUEST.**

Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution de noms aux trois ronds-points giratoires situés dans la zone urbaine.

Ces noms sont les suivants :

- 1. Rond-point des Corbières**, à l'ouest du village à proximité du Peyrou.
- 2. Rond-point de la Méditerranée**, à l'est du village, à proximité des Aspres.
- 3. Rond-point de la Croix des Bergers**, au droit du magasin LIDL.

**XVI INTERCOMMUNALITE : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Berre et du Rieu.**

Nadine SANJUAN présente le projet de modifications statutaires approuvées par le conseil syndical en date du 23 mars 2010.

Conformément au C.G.C.T. le conseil prend connaissance de ce projet et approuve à l'unanimité ces modifications.

## **XVII INTERCOMMUNALITE : Avis sur projet de création du Syndicat Audois d'Energies.**

R. COMBES présente le projet de création d'un syndicat départemental d'énergies par un regroupement de communes audoises.

Ce projet est initié par le Conseil Général de l'AUDE essentiellement pour les communes rurales qui bénéficient des crédits du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (F.A.C.E.).

Il soumet ce projet de nouveau syndicat à l'assemblée.

Le conseil émet un avis défavorable à l'adhésion à ce syndicat.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, Z. VIARD et M. JAMMES sont favorables à l'adhésion.

## **XVIII DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC : Rapports Véolia-Eau 2009 / Eau et Assainissement.**

Le conseil prend connaissance des rapports d'activités 2009 de Véolia-Eau pour les services publics « Eau Potable » et « Assainissement ».

La facture standard fait apparaître une augmentation du prix au m<sup>3</sup> en raison de la mise en service de la nouvelle station d'épuration du Récobre.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- **Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région Narbonnaise :**  
Le conseil est informé de l'arrêté préfectoral n° 2010-11-1932 portant dissolution de ce syndicat.
  
- **Communauté de Communes Corbières en Méditerranée :**  
Des informations sur le fonctionnement du service d'enlèvement des ordures ménagères sont fournies à l'assemblée.
  
- **Travaux en cours :**  
Monsieur Le Maire informe l'assemblée des travaux importants réalisés pour les enfants dans le village :
  - Aménagement de la cour de la crèche de la Marelle pour un montant de 46 495 €.
  - Aménagement de l'aire de jeux du jardin public pour un montant de près de 30 000 €.
  - Aménagement d'une aire de jeux multi-glisses, pour « skate » et autres, d'un montant de 53 262 €.